

## EXPOSITION DES ARTISTES DE WOLUWE-SAINT-PIERRE Formulaire d'inscription

### COORDONNÉES DE L'ARTISTE

Nom : ..... Prénom : .....

Nom d'Artiste : .....

Adresse : .....

N° ..... Boîte .....

Code postal et localité : .....

Tél (privé) : ..... GSM : .....

Adresse mail : .....

Site internet : .....

Je souhaite que mes coordonnées soient conservées par le service de la culture de manière à recevoir les invitations aux prochains événements organisés par le service :  oui  non

(Si vous ne cochez pas la case « oui » à cette question et que vous n'avez pas précédemment donné votre accord vous ne serez plus inscrits dans notre listing, et vous ne recevrez plus les invitations à l'exposition annuelle des artistes (règlement R.G.P.D.))

---

### ŒUVRES PROPOSÉES POUR L'EXPOSITION DES ARTISTES

Œuvre n°1

Titre .....

Technique .....

Dimension.....

Prix / Coll. Privée .....

Œuvre n°2

Titre .....

Technique .....

Dimension .....

Prix / Coll. Privée .....

#### Service Culture

Av. Charles Thielemans 93  
1150 Bruxelles  
www.woluwe1150.be

#### Renseignement

Iga Jozefek-Cheuge : [ijozefek@woluwe1150.be](mailto:ijozefek@woluwe1150.be) / Tél 02 435 59 92

## INFORMATION POUR LES CARTELS DÉVELOPPÉS

Cette année, nous vous proposons d'ajouter un petit texte sur vos œuvres. Ces textes accompagneront les œuvres présentées.

ŒUVRE 1 Texte (150 Caractères max.)

ŒUVRE 2 Texte (150 Caractères max.)

### Service Culture

Av. Charles Thielemans 93  
1150 Bruxelles  
[www.woluwe1150.be](http://www.woluwe1150.be)

### Renseignement

Iga Jozefek-Cheuge : [ijozefek@woluwe1150.be](mailto:ijozefek@woluwe1150.be) / Tél 02 435 59 92

## Signature de l'artiste

(En signant le document, vous confirmez avoir pris connaissance des dispositions jointes à ce formulaire et les accepter.)

**Date :**

## DISPOSITIONS PRATIQUES

La commune propose aux artistes domiciliés à Woluwe-Saint-Pierre de présenter leur travail lors d'une exposition. Celle-ci se déroulera du **vendredi 07 octobre au dimanche 09 octobre 2022 de 12 h à 18 h à la salle FABRY** au W:Halll - Centre culturel de Woluwe-Saint-Pierre<sup>1</sup>. **Un vernissage sera organisé le jeudi 06 octobre à 18h30.**

Afin d'y exposer, le formulaire d'inscription doit être introduit **avant le lundi 19 septembre 2022** à l'adresse suivante ou via le formulaire en ligne sur la page de l'événement sur le site internet de la commune.

Administration communale de Woluwe-Saint-Pierre  
Service Culture  
Avenue Charles Thielemans, 93  
1150 Bruxelles  
ijozefek@woluwe1150.be

L'inscription à cette exposition entraîne pour l'artiste l'acceptation inconditionnelle des dispositions du présent règlement, ceci pour la bonne organisation de cette manifestation culturelle.

### Conditions générales :

Les artistes domiciliés à Woluwe-Saint-Pierre et âgés de plus de 16 ans pourront proposer deux œuvres pour l'exposition annuelle des artistes.

Ces œuvres devront :

- Être celles précisées dans le formulaire d'inscription ;
- Mesurer au maximum 120x120 cm ;
- Posséder un système d'accrochage adéquat<sup>2</sup> ;

<sup>1</sup> 1<sup>e</sup> étage du W:Halll - 93, Avenue Charles Thielemans, 1150 Bruxelles.

<sup>2</sup> Dans le cas où l'œuvre ne possède pas de système d'accrochage assez solide ou incompatible avec les dispositifs scénographiques présents à la salle Fabry, celle-ci ne pourra pas être présentée dans l'exposition.

### Service Culture

Av. Charles Thielemans 93  
1150 Bruxelles  
www.woluwe1150.be

### Renseignement

Iga Jozefek-Cheuge : [ijozefek@woluwe1150.be](mailto:ijozefek@woluwe1150.be) / Tél 02 435 59 92

- Présenter à l'arrière et visiblement, une étiquette reprenant les coordonnées de l'artiste (nom, prénom, adresse et numéro de téléphone) et le nom de l'œuvre.

Le W:Hal11 déclinant toute responsabilité quant aux œuvres qui lui sont confiées, les exposants feront assurer celles-ci s'ils le jugent nécessaire.

Suite à son inscription, l'artiste recevra 10 cartons d'invitation pour le vernissage de l'exposition.

L'artiste s'engage à :

- Déposer ses œuvres **le lundi 3 octobre entre 15 et 19 heures à la salle Fabry**. Un récépissé sera remis aux exposants.
- Reprendre ses œuvres **OBLIGATOIREMENT le dimanche 09 octobre entre 18h et 19h30<sup>3</sup>**, contre remise du récépissé de dépôt.

---

<sup>3</sup> Il est impératif de respecter cette tranche horaire. Passé un délai d'un mois après cette date, les œuvres non reprises deviendront propriété de l'Administration communale de Woluwe-Saint-Pierre sans indemnité quelconque à l'auteur ou sans autre avertissement.

#### Service Culture

Av. Charles Thielemans 93  
1150 Bruxelles  
[www.woluwe1150.be](http://www.woluwe1150.be)

#### Renseignement

Iga Jozefek-Cheuge : [ijozefek@woluwe1150.be](mailto:ijozefek@woluwe1150.be) / Tél 02 435 59 92